

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 juin 2021

---

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN  
FRANCE - (N° 4196)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 55

présenté par

M. Descoeur, Mme Audibert, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Sermier, Mme Beauvais,  
Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Trastour-Isnart, M. Vatin, Mme Louwagie et M. Dive

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 23 BIS A, insérer l'article suivant:**

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse et l'Agence nationale des fréquences publient un rapport annuel mesurant le niveau de partage actif et passif des infrastructures de téléphonie mobile sur le territoire national. Ce rapport a vocation à renforcer l'information des collectivités territoriales sur le degré de mutualisation des réseaux mobiles.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La publication d'un rapport annuel permettra d'objectiver le niveau de la mutualisation des réseaux mobiles par opérateurs sur l'ensemble du territoire et d'en mesurer l'évolution.